

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier concernant un tableau
de M^{lle} Beersnaert, acquis
pour le Musée de l'Etat.

1832

1832. Tableau

de M^{lle} Beersnaert.

NUMÉRO
D'ORDRE.

DATE
DE LA PIÈCE.

I. G.

ANALYSE.

Brussel, den 16 juni 1927.

1832

Eerwaarde Heer,

Met veel belangstelling heb ik uw brief van 11. gelezen, waarin U mij verzoekt opnieuw een plaats te verleen in het modern museum aan het werk van Juffrouw Euphrosyne Beernaert, een ⁷Zicht op Schilde. U zegt dat dit werk in de reserve geplaatst is. Dit is niet geheel juist. Het werk is met heel veel andere uit de te enge zalen verdwenen, ten tijde van de hervorming van het museum. Het is niet, zooals een bewaker U verkeerdelijk meedeelde, in de reserve. Het hangt niet verre van U : in het museum te Ostende zelf, sedert 1924.

Met de meeste achting verblijf ik, Eerwaarde Heer

Uw dw dr

De Hoofdcconservator,

Lub

Eerwaarde Heer Ernest de Spot

Priester

Diocesaan Obziener voor het Lager Onderwijs

Nieuwpoortsche Steenweg, 49,

Oostende.

Oostende, Nieuwpoortchen Steensy 49
Beernaert 11 Juni 1927.

Aan den Heer van Puyvelde
Hoofconserveator des Koninklijke Musea
Brussel.

Geachte Heer,

Bij een bezoek aan 't museum
van hedendaagsche Kunst te Brussel
is 't me opgevallen, dat het schilderij
van Jufvr. Euphrosyne Beernaert -
- een nicht op schilde, meen ik - onder
de uitgestelde werken niet meer
voorkomt, zoodat de schilderes door
geen enkel harer werken in 't museum
meer vertegenwoordigd is.

Toen ik een bewaker eenigen uitleg
dienaangaande vroeg, antwoordde hij
mij dat het stuk bij de "reserve"

broeder of meester
g. D. Bernier
sept. 1829

3/
zult indien dezer aanroeping en
het het vast betrouwen dat u zult
geheien te in te willygen.

Ik bid u intyger, de verzekering
te aanvaarden mijner bijzondere
hoopzuchtig.

met de spot prate

diocesaan opzien over't lager
onderwijs

Nieuwpoortse voor't hoofdgebied Brugge
vostende. *Heerweg 44*

was gevoeld.
Daar ik bedruvent ben met de
schilderes - inderdaad, de vader van
Euphonia was de broeder van mijner
overgrootvader - verwoof ik mij
in naam der Familie bij uw
welwillendheid aan te dringen opdat
het schilderij zou mogen een plaats
teruy krijgen in het museum voor Neder-
-landsche kunst waar het voorheen
was intygesteld.

Behave de innerlijke verdiende en
het persoonlijk karakter van 't werk
van Euph. Bernaert, meer ik nog
te mogen inwijpen de bijzondere
handen die haar eigen broeder, wijler
staatsminister August Bernaert
aan de Koninklijke musea verhinderd.

Ik wester de hoop, Geachte
Heer Conservator, dat u het billijke

1878 achas l'œuvre de bois en Zelande

1901 in ~~Belgium~~ veut remplacer

un de ~~ses~~^{ce} tableaux du musée
de Bruxelles par l'œuvre du

Convent de Schilde et donner

le tableau retiré à un
musée de province -

- Le 20 août 1901 commissaires
approuve

- 1 sept 1901 la commis
aurait voulu garder le

L

DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE
BELGIQUE

MUSÉE WIERTZ

N° 1832

10
ANNEXE

Objet :

Monsieur A. Peermant
Ministre d'Etat
Vice Président de la C^{on} D^é

(Signature)

Monsieur Félix, Président
de notre Collège, nous a fait
connaître qu'à la suite
d'un vœu qu'il vous
avait exprimé, vous consen-
tiez volontiers à ce que la
C^{on} D^é si elle-ci en
manifestait le désir, restât
en possession du tableau
de M^{lle} E. Peermant
"Lésion de Lois en Zélande"
auquel il fut un moment
question de substituer, grâce
à votre libéralité une oeuvre
plus importante de l'artiste
intitulée "L'entrée du couvent
de Kilde"
L'assemblée fut
unaniment d'avis que ces
deux ouvrages tout en
présentant des qualités

Exercice.....	_____
Chapitre.....	_____
Crédit.	_____
Allocation	_____
Disponibles	_____

de styles et des
préoccupations d'art
différentes offrants pour
les collections du musée
un vif intérêt.

Dans cette pensée
nous vous prions, Monsieur
le Vice-Président, de vouloir
bien, augmentant de ce
chef vos titres à notre
gratitude, abandonner
au musée de Bruxelles
les deux tableaux en
question.

Et, si comme nous
n'en pouvons douter, vous
accueillez favorablement
cette proposition, nous vous
saurons gré d'en avertir
M^r le Ministre, des Beaux-
Arts aux fins d'obtenir
de ce haut fonctionnaire
les autorisations nécessaires.

Mully — —

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE

Le Secrétaire

MINISTÈRE

DE

~~l'Agriculture et des Travaux publics.~~

DIRECTION

DES

Beaux Arts.

N^o

30236

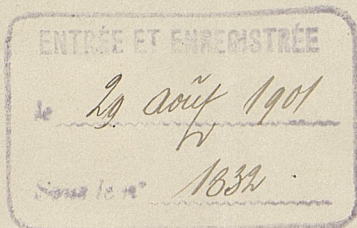
N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le

24 août 1901⁸⁹.



Messieurs,

Comme suite à votre lettre du 20 de ce mois, n^o 1832, j'ai l'honneur de vous faire connaître que vous êtes autorisés à placer, dans les galeries des musées, le médaillon en bronze de mademoiselle Beernaert, offert en don par votre éminent vice-président.

Agréez, messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le ministre,

A handwritten signature in cursive, appearing to read "J. M. ...".

A la commission directrice des musées royaux de peinture et de sculpture,
Bruxelles.

20 Avril 1901

1832

A Monsieur le Ministre.

B. H. L.

Après avoir pris connaissance
de votre dépôt du 14
Avril [1832] B. H. N°
30230 / Estater. 0
La substitution ~~de~~
~~de~~ demandée par
M. unger Deermest
de son tuteur de son
"Substitution de Curat
de Schille" à elle et
les deux artist. figurés
dans les collections de
Monsieur de la lettre de
"L'œuvre de bois en [1832] 0
(N° 11 du Catalogue)

Le Comte de Lamoignon a décidé
de le conformer au desir
exprimé par vous & ses collègues
particulièrement la proposition
de son honorable Vice-Président
et de ne pas mettre obstacle
à la ~~proposition~~ dont il
s'agit aux Conditions
fixées par votre Société
principales —

Vous le sçavez à l'occasion,
Messieurs les Ministres,
pour leur part et leur
autoriser à accepter &
à placer dans la galerie
des Sculpteurs en
marbre en usage de
Madame de Boissac
par le Comte de Lamoignon, & que

Monsieur Boissac, Président
de la Société des Lettres &
des Sciences, a bien
voulu offrir au Comte
de Boissac

Guillemet & C^o
R. C. D.
L. Président

Le Comte de Lamoignon

Monsieur le Ministre

Après avoir pris connaissance de votre décision le
14 avril relative à la substitution, ~~proposée~~ demandée par
M. Bernart, d'un tableau de la sorte (l'entité de
Courant D. Schelde) à celui de la même artiste figurant
dans la collection Du Musée moderne sous le titre de ,
la Commission Directrice a décidé de se conformer ~~aux~~ au
vœu exprimé par vous d'accueillir favorablement la proposition
de son honorable ^{videt} président, et de ne pas mettre obstacle à
la proposition pour il s'agit, aux conditions fixées dans votre
dépêche.

MINISTÈRE

Bruxelles, le 14 Août

1891.

DE

l'Agriculture et des Travaux publics.

DIRECTION

DES

Beaux-Arts.

N° 20236



N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Messieurs,

J'ai l'honneur de mettre sous vos yeux le texte de la lettre que je viens de recevoir de votre éminent vice-président, M. Beernaert.

Monsieur le Ministre,

En souvenir de ma sœur, Mlle E. Beernaert, j'ai fait don de quelques œuvres de son pinceau aux Musées d'Ostende et de Namur et je me propose de faire d'autres envois du même genre. Dans la même pensée, je voudrais remplacer l'un de ses tableaux du Musée de Bruxelles, qui me paraît d'un mérite secondaire, par une de ses meilleures œuvres "l'Entrée du Couvent de Schilde" et donner le tableau retiré à un musée de province.

le plus petit

Il me faut pour cela votre autorisation et je sais que certains précédents n'y sont pas favorables; mais comme les deux tableaux demeureraient propriété publique, il ne s'agit pas d'un échange et la combinaison me paraît mériter votre approbation.

Veuillez agréer s^r

Voici la réponse que j'ai cru devoir faire:

En vous adressant au nom du Gouvernement l'expression nouvelle de ma gratitude, pour votre générosité envers les Musées du pays, je m'empresse de porter à votre connaissance

à la Commission directrice des Musées Royaux de Peinture et de Sculpture

que

Bruxelles

" que rien, à mon sens, ne doit faire obstacle à la Combinaison dont l'effet serait, selon votre généreux désir, de remplacer, au Musée de Bruxelles, l'un des tableaux de M^{lle} Beernaert par l'une de ses œuvres les plus appréciées, " l'Entrée du Couvent de Schilde. Le tableau qui sortirait ainsi des galeries du Musée, moyennant l'assentiment de la Commune directrice, demeurerait la propriété de l'Etat, qui en effectuerait le dépôt, perpétuellement révocable, dans celui des Musées de province qu'il vous plairait de désigner.

" Je prie la Commune de vouloir bien délibérer sur cet objet et me faire connaître si rien ne s'oppose, de votre part, à la réalisation des intentions du donateur. " Cet objet est d'importance majeure et j'aurai soin de vous communiquer la réponse."

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien délibérer sur cet objet et me faire connaître si rien ne s'oppose, de votre part, à la réalisation des intentions du donateur.

Agriez, Messieurs, l'assurance de ma
Considération très distinguée.

Le Ministre,

J. Manderbroux

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1832/1833

Bruxelles, 14 Janvier 1879

à Mr le Ministre des
Intérieur

Comme suite à votre
lettre du 6 de ce mois, Adm-
des Beaux-Arts, N^o 17650
18652,

J'ai l'honneur de vous
adresser deux certificats
constatant que les tableaux
de M^{lle} E. Beernaert & M^{me}
Mari Collart, intitulés respec-
-tivement : une lièvre de bois
de Zélande et Vergers en Flandre
font partie des Collections
du Musée de l'Etat.

Agr.

Le Conservateur.

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 6 Janvier 1879

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o $\frac{17690}{18653}$



N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Monsieur le Conservateur,

Le montant du prix d'acquisition
des tableaux de M^{elles} Bernaert et Collard représen-
tant respectivement « une lisière des bois de Flandre
et « un serger en Flandre » devant être imputé sur
le crédit provisoire alloué au Département de
l'Intérieur, par la loi du 26 de^{bre} dernier à valoir sur
le budget de 1879, j'ai l'honneur de vous prier
de vouloir bien adresser les certificats datés de ce
jour et constatant que ces œuvres font partie des
collections du Musée moderne de peinture de l'Etat.

Pour le Ministre,
Le Secrétaire Général,
Muller

A Monsieur le Conservateur
des Musées royaux de peinture, etc.,

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1892

Brunello, 24 Nov. 1878

à M^{le} le Ministre d. l'Int^{er}.

Satisfaisant au désir
exprimé par votre dépêche
du 22 de ce mois, j'ai
l'honneur de vous adresser
un certificat attestant
que le tableau de M^{lle}
Bernaert (Lis:en de loir,
en Zélande), acquis par
l'Etat, fait partie de
la collection du Musée moderne
de Peinture.

Agr.

Le Conservateur



MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 18266

Bruxelles, le 22 Novembre 1878.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1832

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Monsieur le Conservateur,

Mon Département ayant acquis pour les collections du Musée moderne de peinture, le Tableau de H. de Bernaert intitulé « Lisière de bois en Zélande » qui a figuré à l'exposition universelle de Paris, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien, afin de me mettre à même de provoquer la liquidation du prix d'achat de ce tableau, m'adresser un certificat constatant que les musées en ont pris possession.

Des instructions seront données à la Commission de l'Exposition universelle afin que l'auteur vous soit envoyé au plus tôt que possible.

Pour le Ministre :
Le Secrétaire Général,
Willems

A Monsieur le Conservateur des Musées Royaux
de peinture et de sculpture.